

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DE LA VILLE  
DE SAINT-LAMBERT**

**États financiers  
au 31 décembre 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats et actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 11



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 301  
180, rue Principale  
Granby (Québec)  
J2G 2V6

T 450 375-4400

Aux administrateurs de  
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 décembre 2019. Le prédécesseur a exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### **Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur**

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 27 mars 2019, une opinion avec réserve en raison des éléments décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Granby  
Le 12 mai 2020

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125850

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

## Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention municipale - Fonctionnement	300 000	275 000
Subvention fédérale - Fonctionnement	3 415	3 294
Activités	5 490	20 551
	<u>308 905</u>	<u>298 845</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	78 480	75 800
Fête de Saint-Lambert	126 038	105 637
Activités et événements	65 855	81 198
Communications	20 599	5 883
Honoraires professionnels	15 452	12 575
Formation	3 268	1 824
Soutien administratif	1 523	5 650
Représentation	879	151
Frais de bureau	821	(100)
Cotisations	515	515
Assurances	241	230
Frais bancaires	201	182
Créances douteuses (recouvrées)	(2 149)	4 999
	<u>311 723</u>	<u>294 544</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>(2 818)</b>	<b>4 301</b>
Actif net au début	<u>45 468</u>	<u>41 167</u>
Actif net à la fin	<u>42 650</u>	<u>45 468</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**Situation financière**

au 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	36 560	43 561
Comptes clients et autres créances (note 3)	5 983	6 305
Frais payés d'avance	6 187	241
	<u>48 730</u>	<u>50 107</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 4)	6 080	4 639
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>	<u>42 650</u>	<u>45 468</u>
	<u>48 730</u>	<u>50 107</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

  
Administrateur

Administrateur

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 818)	4 301
Élément hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(4 183)</u>	<u>15 252</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>(7 001)</b>	<b>19 553</b>
Encaisse au début	<u>43 561</u>	<u>24 008</u>
Encaisse à la fin	<u><u>36 560</u></u>	<u><u>43 561</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



# **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

## **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de favoriser le développement économique de la Ville de Saint-Lambert. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur les revenus.

L'existence de l'organisme dépend de l'obtention continue de subventions auprès de la Ville de Saint-Lambert.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

##### *Activités*

Les produits tirés des activités sont constatés lorsque les activités ont lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2019

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Actifs et passifs financiers**

*Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membre de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée des coûts de transaction afférents.

*Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

**3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	7 459	7 966
Taxes à la consommation	505	2 339
	7 964	10 305
Provision pour créances douteuses	1 981	4 000
	<u>5 983</u>	<u>6 305</u>

**4 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 532	576
Salaires et charges sociales	4 548	4 063
	<u>6 080</u>	<u>4 639</u>

# **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

## **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2019

---

### **5 - RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### **6 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Après la fin d'exercice, l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

